

ARRETE de Monsieur le Maire N° 2026027

OBJET : Circulation et stationnement semaine du goût – Marché de producteurs

ARRETE :

Le Maire de la commune d'Euzet,

Vu les articles L 2212-2, L2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'à l'occasion de la semaine du goût un marché de producteurs est organisé le dimanche 18 octobre 2026 par les membres du conseil municipal.

Considérant que des accidents et des encombrements pourraient se produire dans certaines voies ou portions de voies si la circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : La circulation et le stationnement de tous véhicules, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes sont rigoureusement interdits du samedi 17 octobre 2026 à partir de 20h00 jusqu'au dimanche 18 OCTOBRE 2026 18h00 : Place de la Mairie, Place de l'Eglise et Rue du Bourrelier. Le parking sous la Mairie ne sera pas accessible.

ARTICLE 2 : Le commandant de la brigade de gendarmerie de Vézénobres et Monsieur le Maire sont chargés de l'exécution du présent arrêté,

A Euzet le 02 septembre 2026

Le Maire,

Jean-Michel Laine



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr